Conditions de garantie

Nous donnons en toute sérénité une garantie de 20 ans

Les conditions ci-après s'appliquent à toutes nos livraisons et prestations, même futures, à l'exclusion des conditions générales de l'acheteur. Tout autre accord doit être confirmé expressément par écrit et en cas de doute, il ne s'applique qu'au cas spécifique convenu.

1. Durée et début de la garantie :

a) La garantie applicable aux produits Biohort est accordée pour une durée de 20 ans.
b) Le délai commence à courir à partir de la date de la facture. Les éventuelles livraisons de remplacement n'entraînent pas de prolongation de la durée de la garantie.

2. Conditions de garantie :

a) Le produit Biohort a été acheté par un distributeur Biohort.
b) L'assemblage / le montage a été effectué dans les règles de l'art conformément à la notice jointe et les mesures d'entretien habituelles ont été respectées.
c) Le produit Biohort a été utilisé en vue du stockage d'outils et de mobilier de jardin, de vélos, et non à d'autres fins.
d) Le produit Biohort est la propriété du premier acheteur/de la première acheteuse et il n'a pas été démonté et remonté. La facture doit être présentée comme preuve de garantie.

3. Contenu et étendue de la garantie :

a) La garantie s'étend à la rouille des pièces en tôle et aux pièces dont il est prouvé qu'elles sont inutilisables ou dont l'utilité est considérablement réduite en raison d'une construction ou d'une

c) Nous n'assumons aucune responsabilité pour d'éventuels dommages consécutifs.

4. Restrictions de garantie :

a) Cette garantie ne couvre pas les défauts dus :

- aux dommages liés au transport (c'est le transporteur qui en est responsable - veuillez signaler immédiatement ces dommages)
- aux actions ou aux prestations de tiers, aux phénomènes naturels extraordinaires (grêle, par exemple) et toute forme de force majeure
- aux erreurs de montage générales
- aux défauts de fondation, à une évacuation insuffisante des eaux au niveau du profil du sol
- à un lieu d'installation inapproprié et / ou à un ancrage défectueux ou inapproprié
- aux dommages sur la peinture et aux rayures qui n'ont pas été immédiatement réparés
- aux erreurs d'entretien (par ex. oubli d'huiler/de graisser la serrure à cylindre et les charnières, omission des mesures d'entretien habituelles)
- Humidité ambiante excessive ou substances ambiantes agressives, par exemple : produits de nettoyage agressifs et abrasifs, sel de déneigement, chlore, engrais et autres substances chimiques, air ambiant contenant de l'eau salée et/ou du sable.
  Les composants qui sont régulièrement exposés à une humidité ambiante durablement élevée et à des substances agressives (p. ex : paroi intérieure du potager surélevé, composteur MonAmi, bac à plantes Belvedere, ainsi que bacs à plantes modulables DaVinci) sont par conséquent exclus de la garantie.
  Les zones situées à moins de 5 km à vol d'oiseau du bord de mer, comme par exemple (mais sans s'y limiter) la zone côtière de la mer du Nord qui est affectée par une exposition excessive au sable ainsi qu'au sel, **sont en tout cas exclus de la garantie contre la corrosion.**
- à l'usure (par ex. la serrure à cylindre, charnières, ressorts à gaz)
- aux variations de couleur. En effet, les colorants peuvent s'altérer au fil du temps.

Pour les éléments en verre ou lumineux (y compris ceux des portes et fenêtres), les pièces électriques, en caoutchouc et en plastique (telles que, par exemple, les membranes d'étanchéité en EPDM), ainsi que pour le store pare-soleil de la pergola, seule la période de garantie légale de 24 mois s'applique.

b) Cette garantie s'éteint si le client est en retard de paiement ou si le défaut n'est pas signalé par écrit et prouvé dans les 10 jours ouvrables après constatation du dommage.

5. Autres :

Le lieu d'exécution pour toutes les obligations découlant de la garantie est 4120 Neufelden, Autriche.

concerne s'appliquent à la prestation de garantie dans la version en vigueur.

Outre le droit à la garantie défini ci-dessus, les droits à la réparation gratuite des défauts prévus par la loi ne sont pas affectés.
Pour faire valoir le droit à la garantie, il est nécessaire d'envoyer une notification écrite à l'adresse e-mail customerservice.fr@biohort.com.

100% MADE IN AUSTRIA

Biohort GmbH
Pürnstein 43, A-4120 Neufelden
T +43 7282 / 7788 0
E office@biohort.at

CONNEXION PARTENAIRE

Trusted Shops
Top Rated Company
2024

ÖSTERREICHISCHES E-COMMERCE-GÜTEZEICHEN

reddot design award